

Journées ADESM 2011

**Une loi « pour quoi » faire ?
Conjuguons la loi du 5 juillet 2011
Passé, Présent, Futur**

Propositions

du 17 novembre 2011

17 et 18 novembre 2011 - FIAP Paris



Les thèmes majeurs d'amélioration

- **Sur le plan juridique**
- **Le lieu des audiences**
- **Les moyens**
- **L'information du patient**
- **La formation/l'information des professionnels**
- **Le pilotage**

Sur le plan juridique

- **Mettre des moyens pour garantir la liberté individuelle,**
- **Comment garantir un consentement éclairé du patient ? Est-il toujours en capacité d'émettre son consentement :**
 - => Etre en mesure de garantir auprès du JDL et avocat le choix des patients en matière de présence et/ou représentation aux audiences**
- **Renforcer les droits des patients vus leur faiblesse et leur fragilité due à leur maladie.**
- **Encourager les audiences à publicité restreinte si audience au tribunal,**
- **...**

Sur le plan juridique

-
- Avoir une salle d'attente réservée pour les patients,
- Défendre l'idée que la démarche auprès du JDL n'est pas un contentieux mais un contrôle,
- Régler la problématique des mains levées des détenus,
- Ne plus confier aux préfets les décisions d'hospitalisation et de soins sans consentement, car il est juge et partie,
- Diminuer le nombre de certificats médicaux.
- Formaliser les conventions

Le lieu des audiences

- **Le patient est un être fragile => les audiences doivent aller le lieu de vie du patient, c'est la règle, la visioconférence est et doit rester l'exception.**
- **Sensibiliser l'autorité judiciaire sur le bienfondé de la tenue des audiences à l'Hôpital.**
- **La loi devrait faire que la tenue des audiences dans les établissements soit le principe, la règle et les autres formes, une exception, y compris la visioconférence.**
- **La visioconférence est à utiliser comme pis-aller (manque de magistrat, équipement existant) en cas de risque de trouble**
- **Mise en œuvre des recommandations de M. Delarue en matière de visioconférence.**
- ...

Le lieu des audiences

- ...
- **Revoir la définition de la salle d'audience**
- **Changer le système de fonctionnement vu le taux élevé d'absence des patients aux audiences.**
- **Organiser les audiences dans les établissements, un jour fixe par Etablissement**

Les moyens

- **Renforcer le nombre de magistrats et de greffiers pour permettre de tenir les audiences dans les Etablissements hospitaliers.**
- **Faciliter les déplacements des magistrats/greffiers vers les Etablissements hospitaliers.**
- **Prendre en charge par l'aide juridictionnelle les frais de déplacement des avocats dans les établissements.**
- **Augmenter le nombre d'experts, le temps de réalisation de l'expertise étant très court.**
- **Respecter le principe de publicité des salles d'audiences (en fléchant clairement la salle d'audience).**
- ...



Les moyens

- ...
- **Accélérer le renfort des moyens annoncés en septembre 2012 par le garde des Sceaux.**
- **Encourager à l'informatisation du dossier médical pour tous les établissements.**
- **Créer des postes dans les services d'admission, en fonction du nombre de mesures contraignantes**
- **Vieller à ne pas priver des territoires du recours à la possibilité de soins sans consentement en ambulatoire au motif de retrait d'habilitation d'Etablissement depuis la loi du 5 juillet 2011 au motif qu'il n'y a pas de tribunal à proximité.**
- **Une meilleure répartition territoriale des psychiatres**



Information du patient

- **Eviter que le patient soit désarmé devant l'appareil judiciaire.**
- **Renforcer la qualité de l'information délivrée aux patients relative à la garantie de ses droits fondamentaux.**
- **Encourager les établissements et les soignants à bien préparer et informer les patients sur les raisons de voir le juge : information préalable, pratique et adaptée.**
- **Assurer la présence d'un avocat auprès du patient, structurer et faciliter la rencontre**

Formation/information des professionnels

- **Mieux informer les professionnels parties prenantes.**
- **Transmission des savoirs « Droit »/« Soins » : développer les formations croisées.**
 - **Former par les Etablissements hospitaliers les magistrats, préfets, les avocats, les avocats commis d'office, greffiers, aux réalités médico-sociales de la SM, aux pathologies et leurs conséquences sur le comportement des patients.**
 - **Former les psychiatres aux décisions juridictionnelles par les tribunaux et les rassurer sur le fait que quelqu'un d'autre va se pencher sur leur dossier.**
 - **Favoriser les échanges d'expériences entre les magistrats et les différents professionnels de terrain pour améliorer le fonctionnement.**
- ...



Formation/information des professionnels

- ...
- Développer et diffuser les bonnes pratiques.
- Etablir un vade-mecum sur les droits des patients, la réglementation applicable, les procédures à suivre, les documents à remplir, etc.
- Informer les maires
- Informer les médecins généralistes

Pilotage

- **Formuler des objectifs prioritaires dans le champ de la psychiatrie à l'ANAP.**
- **Demander à l'ANAP des études sur :**
 - **l'amélioration de l'accès aux soins**
 - **la répartition plus équitable des moyens entre les secteurs**
- **Aider les Etablissements hospitaliers à bâtir des indicateurs pour mesurer l'efficience de la prise en charge soignante et de la prise en compte des indicateurs de liberté.**
- **Développer des outils de mesure et des indicateurs pour analyser les changements de pratiques.**
- **Renforcer la collaboration entre l'ANAP et l'ANASM.**
- **Nécessité d'évaluer la loi et ses impacts, dans des délais courts.**
- ...



Pilotage

- ...
- **Diffuser au ministère l'enquête nationale ADESM sous réserve de rigueur et d'exhaustivité (253 établissements).**
- **Compte tenu de la sur occupation constatée dans de très nombreux Etablissements hospitaliers, procéder, sous l'égide de l'ADESM, à un état des lieux et d'évaluer les conséquences et les risques que cela engendre afin d'interpeller le Ministère et les ARS.**
- **Evaluer le déséquilibre psychiatres libéral/hospitalier.**
- **Réduire les inégalités de moyens entre les 815 secteurs sur base d'indicateurs pertinents (qui restent à construire).**



**... soit 50 propositions
d'amélioration**

**Merci de votre participation et de
l'aide des témoins**

17 et 18 novembre 2011 - FIAP Paris

